



Accident du travail avril 2007

Par **lutin**, le **12/09/2008** à **16:32**

Bonjour,
LE 12 SEPTEMBRE 2008

Je m'adresse à vous afin d'informer des faits en relation avec la sécurité et la prévention du travail. Aujourd'hui je suis en arrêt de travail depuis avril 2007

Brièvement voici mon histoire je suis menuisier, je travaille depuis 1997 dans une toute petite entreprise Artisanale , il y a mon employeur Monsieur XXXXXXXX et moi et pas d'autre employé. Les accords engagés (verbal et contrat de 1997) a l'embauche avec mon patron ne sont pas respectés (blocage de salaire depuis 1998, classification, cotisations, complémentaire, avantages en nature, les heures supplémentaires, le danger, les congés, décès, etc.) De son pouvoir et non à son sens de l'honneur, malgré les nombreuses démarches effectuées. L'étude de mon dossier montre des accidents qui sont liés en grande partie au stress par ce fait: des tendinites, fractures, contusions, coupures, entorses et de nombreuses lumbagos, etc...

Quelques jours avant mon accident, j'ai alerté mon employeur d'un danger sur un chantier de type charpente dont je ne suis pas habilité. Il faut prendre en compte que tout dialogue s'est avéré difficile, il me mit responsable de la situation en m'accusant de faute, je ne veux pas me sentir coupable par cette accusation, mais il ne me laisse pas le choix malheureusement.,(c'est du chantage d'abus du pouvoir) par sa raison du droit. La douleur de mon dos avait atteint un degrés très insupportable depuis quelques jours. L'accident d'avril 2007 fut inévitable, la paralysie partielle de ma jambe gauche avec une récupération très difficile par une marche pénible qui aurait du être évité par mon employeur au courant de mes

nombreuses alertes de mon mal depuis l'année 2003.

Pour des raisons d'hospitalisation je n'ai pas pu résoudre ni écrire malgré mon état psychologique . La réalisation de deux interventions chirurgicales mes douleurs ont récidivées, elles n'ont pu être évitées au niveau des membres inférieurs, par suite d'une hernie discale et d'une arthrodèse L4 L5 d'une immobilisation de 3 mois et les autres lombaires aggravées très certainement du à la pénibilité du travail. Médecines? Radios? Scanner? visite sur chantier? les manquements à la sécurité dans l'entreprise? une enquête pour établir les causes réelles d'accidents répétés n'ont jamais été éclairci? La médecine du travail , la CPAM et les experts n'ont a jamais reconnus mon mal de dos depuis 2003? Pourquoi? tout ceci son des questions sans réponses.

Dans l'entreprise c'est comme ça, quand on demande quelque chose on fait l'autruche. J'ai toujours gardé un espoir d'un éventuel changement, en vu du bénéfice de l'entreprise, ma crédibilité de cette attente qui me coûte très chère aujourd'hui quand même!... Vous ne trouvez pas ? (Son entreprise ne serait pas se quel est si je n'avait pas été la pour lui apprendre son métier entre nous)

Mon histoire est peu-être ridicule? et n'a sûrement pas été prise très au sérieux a l'époque et encore moins aujourd'hui ...! aucun contact de mon employeur ni de soutien de qui que ce soit, c'est ça la solidarité? Merci de la part d'une petite entreprise familiale, l'ouvrier ou l'esclave que je suis est utilisé quand on en a besoin et on le jette comme une vieille chaussette une fois qu'on juge nécessaire pour son avantage.